



## **Indemnités CAPASH et CAFIPEMF**

L'arrêté du 7 mai 2012 avait entraîné dans certaines académies l'arrêt du versement des indemnités pour le CAPASH et le CAFIPEMF. Le SNPI-FSU avait interpellé le ministère sur cette question.

Le ministre de l'Éducation nationale vient de faire savoir qu'il souhaitait que les inspecteurs puissent bénéficier de ces rémunérations. Dans ce but, il demande à ses services de préparer un nouveau décret pour les sessions d'examen à venir et d'étudier la possibilité de verser les indemnités pour 2011-2012.